



Monsieur le Directeur de l'Assurance Maladie
Thomas FATÔME

50 Av. du Professeur André Lemierre
75020 PARIS

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale a pris connaissance de la lettre réseau LR-DDO-131/2021.

Celle-ci organise le contrôle des arrêts de travail des salariés ou agents publics soumis à l'obligation vaccinale.

Ce qu'un tel contrôle implique envers les assurés sociaux nous amène à vous écrire pour dénoncer cette pratique discriminatoire, qui pour la CGT s'oppose aux missions et valeurs de l'Assurance Maladie.

Tout d'abord, pour lever toute ambiguïté, la CGT s'est clairement et sans équivoque prononcée en faveur de la vaccination pour contrer cette pandémie !

Nous nous sommes aussi très clairement positionnés contre la méthode utilisée par le gouvernement en direction des soignants et divers personnels au service de la population, loués un jour, vilipendés le lendemain sans prise en compte de leur immense fatigue et des répercussions par la période qu'ils ont vécu.

Leur souffrance est immense, du personnel de service aux Directions, les uns subissant les méthodes répressives, les autres devant mettre aux oubliettes « le management participatif » et endosser celui de « gendarme supplétif »

Nous dénonçons aussi les orientations de maintien de réduction des services hospitaliers et des emplois qui perdurent, et le prochain PFLSS n'est pas pour nous rassurer ; il n'apporte pas de moyens nouveaux pour construire une politique de santé et de prévention répondant aux besoins de la population, bien au contraire !

Jusque-là, depuis un an et demi, l'Assurance Maladie a été un acteur central dans la lutte contre la pandémie, en restant toutefois dans son champ de compétences, en toute légitimité mais **l'Assurance Maladie n'a pas à devenir la police du gouvernement**. L'Assurance Maladie, c'est la Sécurité sociale, le bien commun, le fruit d'une histoire, au service de l'Homme, des citoyens. Elle protège.

Votre lettre réseau organise une méthode de repérage de certains salariés, partant d'une suspicion gratuite à partir de leur non vaccination, invitant les employeurs à une pratique de délation, utilisant des données de manière détournée à notre avis ..., amenant des personnels de Sécu dans une posture aux antipodes des valeurs de leur organisme.

Quid de la responsabilité des prescripteurs, eux aussi emportés dans le tourbillon de la suspicion et sommés de se justifier et si la maladie est constatée, la personne sera convoquée quand même !! C'est intolérable !

C'est un climat nauséabond.

Cette pratique est de nature à remettre en cause le climat de confiance de la population envers la Sécurité sociale et ses missions : missions de protection, de prévention...

Elle doit interroger non seulement les Assurés, mais aussi les Employeurs et l'ensemble de la société civile, car ce même dispositif transgresse le rôle de l'Assurance Maladie, pire, il touche à des concepts fondateurs de notre société, tels que la Liberté. C'est donc une question d'éthique, face à laquelle nul ne peut ni ne doit rester silencieux. Nous la dénonçons et demandons son retrait.

Bernadette HILPERT
Chef de file du groupe CGT CNAM